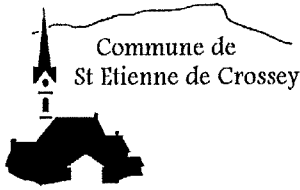


N°2026_52



République Française – Département de l'Isère
Commune de Saint Etienne de Crossey

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le vingt et un avril deux mille vingt-six à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Saint Etienne de Crossey, dûment convoqué le 15/04/2026, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Fabrice HURÉ, Maire

Etaient présents : AURIA Céline, BIANCO André, BOUCHARD Laurent, BOULOS Johanna, BRIAND Nadège, CHABANEL Boris, DUTHEIL Richard, GAY Nathalie, GOURRIER Aurélien, GUILLIER François, HURE Fabrice, JANOWSKI Matthieu, LACHAISE Henri, MOLLIER Bruno, PERRET Christophe, PISOT Anne, QUENTIN LU Kim, RIVIER VIAL Claire.

Excusés représentés : AUDINOS Sophie(pouvoir André BIANCO), BERTHOLET Jean-Luc (pouvoir BOULOS Johanna), HUMBERT VALENTIN Audrey (pouvoir Kim QUENTIN-LU),ROUT Sabine (pouvoir Aurélien GOURRIER), DALLES Catherine

Secrétaire de séance : François GUILLIER

Membres en exercice : 23 Présents : 18
Vote : 22 pour : 22 contre : 0 abstention : 0

ELECTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2121-21,
Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment les articles L123-6, R 123-8 et R 123-10,
Vu la délibération N°2026_51 du 21/04/2026 portant fixation du nombre de membres du conseil d'administration du CCAS,
Considérant que conformément à ces dispositions, le conseil municipal est tenu d'élire en son sein les membres qui siégeront au conseil d'administration du CCAS, dans un délai maximum de 2 mois suivant son renouvellement,
Considérant que l'élection a lieu au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel,
Considérant que chaque conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste de candidats même incomplète,
Considérant que les sièges sont attribués aux candidats suivant l'ordre de présentation sur chaque liste,

Une seule liste de candidats est proposée pour cette élection des membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale :

- Audrey HUMBERT VALENTIN
- Nadège BRIAND
- Catherine DALLES
- Nathalie GAY
- Henri LACHAISE

Il a été décidé à l'unanimité des membres de ne pas procéder au scrutin secret.



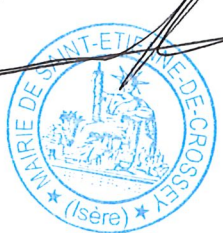
Le Conseil Municipal proclame donc élus membres du conseil d'administration du CCAS :

- Audrey HUMBERT VALENTIN
- Nadège BRIAND
- Catherine DALLES
- Nathalie GAY
- Henri LACHAISE

Pour copie certifié conforme

Le Maire
Fabrice HURÉ

Le secrétaire de séance
François GUILLIER

Voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en excès de pouvoir dans le délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département, devant le Tribunal administratif de Grenoble par voie postale : 2 place de Verdun à GRENOBLE (38000) ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens »